



Délai de prescription suite à lettre avec a/r du notaire

Par **douxth**, le **01/05/2008** à **13:07**

je voudrais savoir la durée du délai de prescription (ou délai de carence) concernant l'envoi par un notaire d'une lettre avec accusé de réception à la banque détentrice d'une hypothèque sur la maison de mon mari suite à un prêt. pour l'informer qu'il me fait donation de son vivant d'un quart en pleine propriété de sa propriété. la banque a combien de jours après la réception du recommandé pour répondre avant que son absence de réponse ne soit considérée comme un accord tacite ?

Par **Visiteur**, le **01/05/2008** à **22:39**

Bonsoir,
Votre notaire est sans doute la personne la plus habilitée pour répondre à votre question.

Bien cordi@lement.

Par **douxth**, le **03/05/2008** à **13:20**

si je pose la question, c'est justement que mon notaire ne sait pas la réponse. Il ne savait même pas qu'il fallait envoyer la lettre avec A/R